

T La plupart des informations sont issues du fichier édité par la FWB : «Troubles et/ou besoins spécifiques  
y d'apprentissage. Aménagements raisonnables», disponible sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)<sup>1</sup>

P **1. Descriptif des problèmes rencontrés**

L **Le daltonisme**, transmis génétiquement, n'est pas à proprement parler une pathologie visuelle, mais une  
o anomalie de la vision due à un trouble fonctionnel qui altère la perception des couleurs. La personne atteinte  
g de daltonisme utilisera son propre système de référence par rapport à la perception des couleurs.

e Le daltonisme n'est pas considéré comme un trouble d'apprentissage en tant que tel, mais il peut être un frein  
d et une difficulté dans l'apprentissage durant la scolarité.

s **2. Qui pose le diagnostic ?<sup>2</sup>**

s Le dépistage du daltonisme est extrêmement simple et il se fait souvent dès la première visite médicale à  
a l'école, sachant que certains élèves atteints de daltonisme peuvent ne pas avoir pas été repérés.

m En cas de suspicion de daltonisme chez un élève, il est utile de proposer aux parents de consulter un  
é ophtalmologue. Le Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) et/ou les Services de Promotion de la Santé (PSE) ou  
n de l'école peuvent être un premier point de contact et un relai pour les parents.

a **3. Types d'aménagements raisonnables (AR)**

g Les principaux aménagements raisonnables sont d'ordre :

m - pédagogique.

e **4. Aménagements à apporter**

n - Être attentif à toutes les activités mobilisant les couleurs, en différenciant par l'aménagement :

t o des séquences d'apprentissage et des contenus :

r • Privilégier la craie blanche et, sur les tableaux blancs, les feutres noirs.

i • Utiliser les symboles visuels plutôt que les codes couleur :

s ➤ Souligner en traits, pointillés, vagues...

n ➤ Utiliser des polices différentes.

b ➤ Ecrire en gras et/ou en italique.

l o des documents, y compris les évaluations et les travaux à domicile :

e • Photocopier en noir sur du papier blanc.

s • Ne pas pénaliser les erreurs liées aux codes couleur.

a • Adapter les cartes, les schémas, les graphiques, les tableaux, les lignes du temps et autres atypiques ... :

b • Distinguer les différentes zones par des hachures, des étoiles..., plutôt que par des couleurs.

l **5. Acteurs dans la mise en œuvre des AR**

e - Le PO et la direction, garants de la mise en œuvre des aménagements raisonnables.

s - Le personnel de l'établissement.

a - Le CPMS, partenaire de concertation pour soutenir et suivre l'accompagnement individualisé.

b - Les parents, pour informer sur les difficultés éventuelles liées au daltonisme.

<sup>1</sup> Davantage d'informations et un listing détaillé des aménagements raisonnables y sont disponibles.

<sup>2</sup> Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques (07/12/2017) : «... Le Gouvernement fixe la liste exhaustive des professions habilitées à poser ledit diagnostic art.4 §1<sup>er</sup>.

T  
y  
p  
o  
l  
o  
g  
i  
e  
  
d  
e  
s  
  
a  
m  
é  
n  
a  
g  
e  
m  
e  
n  
t  
s

**6. Cout**

- À charge du PO : matériels pédagogiques spécifiques, documents adaptés...

**7. Impact sur l'organisation, l'environnement et les autres élèves**

- S'assurer de l'implication et de l'engagement collectif de tous les intervenants et autres partenaires dans le cadre du suivi individualisé.
- Évaluer régulièrement la cohérence et la continuité des AR auprès de tous les intervenants.
- Prévoir un supplément éventuel de temps de préparation pour l'enseignant.

**8. Fréquence**

Les aménagements négociés avec les parents et les partenaires externes et communiqués au conseil de classe à l'ensemble de l'équipe éducative sont permanents.

**9. Alternative**

Il n'y a aucune alternative.

**10. AR obligatoires**

Les AR proposés en classe doivent être reconduits lors des évaluations internes et externes, selon la législation en vigueur.

**11. AR conseillés**

Aucun.

r  
a  
i  
s  
o  
n  
n  
a  
b  
l  
e  
s